



Indemnités de fin de contrat cdd

Par **diden13**, le **26/12/2009** à **21:03**

Bonjour,

En bref mon problème se résume comme suit:

J'ai travaillé dans une entreprise de plus de 11 personne en CDD pendant (09) mois qui a pris fin le 30/05/2008 et à ce moment là on m'a proposé l'embauche en CDI ce qui j'ai refusé pour des raisons qui me dépassent et suite à ce départ volontaire de ma part on m'a privé de mes droits concernant l'indemnité de fin CDD .

Maintenant je voudrai savoir si la réglementation me permet de demander mon droit à cette indemnité devant le conseil de prud'homme et merci d'avance.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/12/2009** à **21:55**

bonsoir,

la prime de précarité n'est pas due si l'employeur vous a proposé un cdi à la suite du cdd

Par **diden13**, le **27/12/2009** à **23:25**

Merci pour votre réponse .
cordialement.